



Type de travailleur	Précautions – retour le jour même	Précautions – nuitées sur place	Auto-isolement au retour aux TNO?
Membre d'équipage d'avion résident – voyages au Canada à l'extérieur des TNO	• Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • L'employeur fournit une liste de noms de travailleurs à inclure au registre de Protégeons les TNO aux fins de recherche de contacts et pour simplifier les passages frontaliers.	• Auto-isolement lorsque le travailleur ne travaille pas et qu'il se trouve à l'extérieur des TNO. • Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • Aucune restriction de durée quant au temps passé à l'extérieur des TNO	• Non requis
Membre d'équipage d'avion – Voyage international	• Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur	• Auto-isolement lorsque le travailleur ne travaille pas et qu'il se trouve à l'extérieur des TNO. • Protocoles sur les restrictions aux	• Compléter le plan d'auto-isolement pour travailleur • Pratiquer l'éloignement physique au travail • S'isoler en



	de la santé publique sur demande, si nécessaire • L'employeur fournit une liste de noms de travailleurs à inclure au registre de Protégeons les TNO aux fins de recherche de contacts et pour simplifier les passages frontaliers.	déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • Aucune restriction de durée quant au temps passé à l'extérieur des TNO	dehors des heures de travail pendant 14 jours
Employé de transporteur aérien résident – voyages au Canada à l'extérieur des TNO	• Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • L'employeur fournit une liste de noms de travailleurs à inclure au registre de Protégeons les TNO aux fins de recherche de contacts et	• Auto-isollement lorsque le travailleur ne travaille pas et qu'il se trouve à l'extérieur des TNO. • Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • Aucune restriction de	• Non requis



	pour simplifier les passages frontaliers.	durée quant au temps passé à l'extérieur des TNO	
Employé de transporteur aérien résident – voyages internationaux	• Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • L'employeur fournit une liste de noms de travailleurs à inclure au registre de Protégeons les TNO aux fins de recherche de contacts et pour simplifier les passages frontaliers.	• Auto-isolement lorsque le travailleur ne travaille pas et qu'il se trouve à l'extérieur des TNO. • Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • Aucune restriction de durée quant au temps passé à l'extérieur des TNO	• Compléter le plan d'auto-isolement pour travailleur • Pratiquer l'éloignement physique au travail • S'isoler en dehors des heures de travail pendant 14 jours
Travailleur de la chaîne d'approvisionnement résident – voyages au Canada à l'extérieur des TNO	• Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un	• Auto-isolement lorsque le travailleur ne travaille pas et qu'il se trouve à l'extérieur des TNO. • Protocoles sur les restrictions	• Non requis



	administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • L'employeur fournit une liste de noms de travailleurs à inclure au registre de Protégeons les TNO aux fins de recherche de contacts et pour simplifier les passages frontaliers.	aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • Aucune restriction de durée quant au temps passé à l'extérieur des TNO	
Travailleur de la chaîne d'approvisionnement résident – voyages internationaux	• Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • L'employeur fournit une liste de noms de travailleurs à inclure au registre de Protégeons les TNO aux fins de recherche de	• Auto-isolément lorsque le travailleur ne travaille pas et qu'il se trouve à l'extérieur des TNO. • Protocoles sur les restrictions aux déplacements pendant le travail • Formulaires d'autosurveillance remplis et fournis à un administrateur de la santé publique sur demande, si nécessaire • Aucune	• Compléter le plan d'auto-isolément pour travailleur • Pratiquer l'éloignement physique au travail • S'isoler en dehors des heures de travail pendant 14 jours



	contacts et pour simplifier les passages frontaliers.	restriction de durée quant au temps passé à l'extérieur des TNO	
--	--	---	--